

CHAPITRE 4

LES GRANDS COURANTS D'ÉCHANGES SAHÉLIENS : HISTOIRE ET SITUATIONS PRÉSENTES

Parmi les nombreux facteurs qui influent sur la manière dont les sociétés sahéliennes gèrent leur environnement, l'économique, au même titre par exemple que la démographie, est un élément important. En effet, l'histoire du Sahel révèle que les déterminants économiques ont eu un impact direct sur les mécanismes de fonctionnement des systèmes agraires et, par là, sur la façon dont les communautés rurales exploitent l'espace. L'introduction et la généralisation des cultures de rente (arachide et coton) au cours de l'époque coloniale, puis l'accent mis sur les cultures vivrières après la sécheresse de 1973-1974 à travers des grands projets de développement rural et des aménagements hydro-agricoles ont amené des réponses paysannes spécifiques, montrant par là que des changements économiques dictés par l'extérieur peuvent bouleverser les rapports des sociétés locales à leur environnement.

C'est dans une perspective historique que nous voudrions envisager ici cet aspect, en montrant que les sociétés sahéliennes ont, de tous temps, géré leur milieu naturel non seulement dans le souci d'assurer leur reproduction matérielle et sociale mais aussi dans celui de participer à des systèmes d'échanges élargis qui dépassent, depuis maintenant près d'un siècle, le seul continent africain.

Le Sahel : une terre d'échanges ancienne

Le Sahel a toujours été une terre d'échanges à longue distance. Ces mouvements assuraient la prospérité des grands ensembles politiques qui s'y sont succédé au fil de son histoire. Les témoignages des premiers explorateurs qui pénétrèrent à l'intérieur du continent durant la première moitié du XIX^e siècle (Barth, 1965 ; Caillié, 1980), révèlent un trafic dense, constitué à la fois de courants d'échanges commerciaux transsahariens, de mouvements dirigés vers la côte et d'importants échanges régionaux basés sur l'exploitation des ressources locales.



Fonds Documentaire IRD

010025407

Fonds Documentaire IRD

Cote : Bx25407 Ex:1

Des échanges soutenus lient le Sahel et l'Afrique du Nord depuis de nombreux siècles. Ils ont contribué à la naissance de grandes cités marchandes telles que Koumbi Saleh, Oualata, Djenné, Gao, Tombouctou, Agadès, Zinder, Katséna et Kano. Ces villes, en contact avec le Sud marocain, la Tripolitaine et parfois même l'Égypte, étaient des points de rupture de charge et d'échanges de marchandises. Les caravanes chamelières exportaient du Sahel de l'or, de l'ivoire, du coton, des plumes d'autruche ainsi que des esclaves (jusqu'au milieu du XVIII^e siècle). Elles importaient du Maghreb ou d'Europe des produits de l'artisanat, des chevaux et des armes qui permettaient aux États de maintenir leur hégémonie et de contrôler ces flux. Le premier d'entre eux fut sans doute le royaume du Ghana qui trouva son origine (IV^e siècle) dans le développement des échanges entre le Soudan et l'Afrique du Nord par le Sahara occidental. Lui succédèrent les empires du Mali (XIII^e et XIV^e siècles) puis de Gao (XV^e et XVI^e siècles) dont la puissance reposait sur le commerce de l'or. Viennent enfin les États haoussa, dont les commerçants étaient liés à ceux du monde arabe ; puis l'empire du Bornou, dont l'essor politique et économique trouva en partie son origine dans les relations avec la Méditerranée (Libye, Égypte), par le Fezzan (Suret-Canale, 1978). Guerre et commerce étaient bien souvent complémentaires, la première alimentant le second. De même, commerce et islam étaient étroitement liés, ce dernier se répandant au Sahel depuis l'Afrique du Nord par les voies commerciales (Meillassoux, 1971).

Si ces échanges à travers le désert étaient importants, d'autres mouvements se faisaient simultanément en direction du sud, où les Sahéliens échangeaient sel, natron, fer, tissus, articles de cuir, oignons séchés, voire dattes provenant des oasis sahariennes, contre des produits de la forêt. Ainsi, le commerce haoussa tissa des réseaux denses vers le Gonga et l'Ashanti (actuel Ghana) producteur de noix de cola (Lovejoy, 1978). Kano était relié à Salaga par toute une structure de relais et certains négociants haoussa comme *Albaji* Alhassane dan Tata, fondateur d'une grande dynastie marchande de Kano, s'étaient même installés pendant plusieurs années à Kumasi. Ce commerce avec le Sud donna également naissance à des gros bourgs, points de contacts entre pays sahéliens et forestiers : une des places les plus importantes fut le marché de Salaga (Ghana), mais on peut citer également Bobo-Dioulasso, Kong, Bouna, Bondoukou, Kintampo, etc. Le Sahel était donc bordé au nord par une série de "ports sahariens" et, au sud, par un ensemble de villes-contacts avec le commerce côtier. Quelques unes de ces agglomérations (Kano par exemple) ont engendré des civilisations véritablement urbaines et comptaient déjà plusieurs dizaines de milliers d'habitants au début de ce siècle.

Parallèlement à ces échanges à longue distance, le Sahel était parcouru par une multitude de flux de moindre amplitude qui reliaient entre elles ses différentes contrées. Ces courants intérieurs véhiculaient relativement peu d'articles européens mais plutôt des produits locaux tels que des vivres acheminés des zones excédentaires vers les zones déficitaires et des objets issus de l'artisanat : ainsi, les commerçants *yarse*, originaires du Yatenga, un des principaux royaumes mossi, organisaient des caravanes en direction du Mali qui emportaient des cotonnades et revenaient avec du sel mais aussi du poisson séché et des nattes (Izard, 1971). Toutefois, à cette époque, les paysanneries évoluaient le plus souvent dans une économie de subsistance, fondée sur l'exploitation du milieu naturel qui leur permettait de satisfaire la totalité de leurs besoins et d'assurer leur reproduction matérielle et sociale. Ces populations vivaient donc de l'agriculture et des produits de la cueillette et de la chasse.

Les grands flux qui parcouraient le Sahel reposaient donc sur des complémentarités et s'effectuaient davantage selon l'axe nord-sud que dans la direction est-ouest - les zones sahéliennes offrant les unes, les autres des produits sensiblement analogues. Ces économies, nous venons de le voir, n'étaient pas repliées sur elles-mêmes mais, au contraire, tournées vers le monde extérieur : arabe mais aussi européen - notamment dans le cas des zones proches de l'océan Atlantique (Sénégal). Elles vont être profondément bouleversées par la pénétration coloniale qui s'accéléra à partir de 1875. La France prit possession de toute cette frange longeant le désert en progressant d'ouest en est, sa domination, étant achevée au début de ce siècle avec la conquête des régions bordant le lac Tchad.

La conquête coloniale : une mutation profonde de l'économie sahélienne

La colonisation modifia profondément les bases mêmes du fonctionnement des économies sahéliennes, notamment en ce qui concerne l'agriculture, progressivement contrainte de s'insérer dans les courants d'échanges mondiaux. Elle eut deux conséquences fondamentales immédiates : la disparition du commerce transsaharien et la substitution du franc aux monnaies locales.

1 - Les échanges à travers le désert s'éteignirent effectivement à partir de 1900 pour plusieurs raisons. En premier lieu, la conquête des zones sahariennes et nord-sahéliennes ne se fit pas sans difficultés, notamment dans l'Air nigérien, où les Touareg, sous le commandement de leur chef Kaocen, résistèrent aux Français (1917). Ensuite, les caravanes, qui étaient fréquemment attaquées par des bandes de pillards arabes et toubou, hésitaient de plus en plus à relier l'Afrique noire aux rives de la Méditerranée. Enfin, et c'est sans doute là la raison principale du déclin du commerce

transsaharien, le coût du transport des marchandises devenait plus onéreux à travers le désert que par la mer, d'autant que les administrations coloniales françaises et britanniques développaient les infrastructures portuaires et ferroviaires dans le sud (le chemin de fer atteignit Kano, dans le Nigeria britannique, dès 1912). Le commerce transsaharien se tarit donc lentement et ne subsistèrent que les caravanes de sel, conduites par les Touareg qui approvisionnaient les oasis lointaines de Bilma et Fachi en mil, peaux et tissus et qui redescendaient vers le sud chargées de sel, de natron et de dattes.

2 - La généralisation de l'utilisation du franc se fit également peu de temps après la conquête politique : les populations sahéliennes durent abandonner la pratique du troc ainsi que les monnaies jusqu'alors en usage - les cauris (petits coquillages provenant principalement des îles Maldives, dans l'océan Indien) et les thalers de Marie-Thérèse - pour les pièces françaises. Cette substitution s'accompagna d'énormes problèmes, car l'insuffisance du nombre de pièces mises en circulation (surtout celles de faible valeur faciale telles que les pièces de cinquante centimes et de un franc, pour lesquelles la demande était très forte) encouragèrent le développement d'un important marché noir qui s'effectua aux dépens des populations, dont la monnaie traditionnelle se trouva considérablement dévaluée. C'est sans doute vers 1920 que l'usage du franc fut généralisé à l'ensemble du Sahel, marquant l'achèvement d'un processus de domination économique qui se traduisit également par l'installation de barrières douanières sur les frontières politiques nouvellement tracées.

La colonisation entraîna aussi l'émergence de nouvelles formes d'organisation du commerce : de Dakar au lac Tchad, le négoce européen, à travers ses grandes maisons de traite panafricaines (Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest, Société commerciale de l'Ouest africain, Compagnie du Niger français, Établissements Maurel et Prom, Personnaz et Gardin, etc...) assura progressivement sa domination sur le Sahel, dont l'économie devint ainsi étroitement dépendante de celle de la métropole. Les commerçants africains parvinrent à conserver le contrôle de certains secteurs d'activités dits "traditionnels" qui n'intéressaient pas directement les firmes coloniales (commerce du sel, du poisson séché, du bétail, de la noix de cola notamment). Néanmoins, l'organisation de la traite les déposséda de la maîtrise de l'essentiel du commerce local et les confina dans une position de dépendance vis-à-vis du négoce européen : bon nombre d'entre eux devinrent de simples intermédiaires entre les maisons de traite et les producteurs et consommateurs locaux. Ce sont eux qui allaient sur le terrain collecter les produits destinés à l'exportation (arachide, coton, gomme arabique, peaux) ; eux, également qui étaient chargés de vendre au détail les objets manufacturés (tissus, quincaillerie, etc.) produits par les industries métropolitaines.

Cette soumission à un nouvel ordre économique eut des conséquences directes sur l'exploitation des ressources naturelles : l'agriculture sahélienne, qui était jusque-là essentiellement vivrière - tournée vers l'auto-subsistance des populations locales et alimentant un commerce à moyenne distance, se trouva mise au service des besoins de l'industrie européenne : ainsi se développèrent des cultures arachidière et cotonnière. La traite, puis l'incitation à la production de ces deux produits (celle de la gomme arabique fut moins importante et limitée plus ou moins aux régions limitrophes du fleuve Sénégal), se concentrèrent dans quelques zones favorables sur le plan naturel et d'accès aisé (chapitre 3). Pour l'arachide, il s'agit essentiellement, du pays serer et wolof au Sénégal ainsi que des régions de Maradi et de Zinder au Niger. Le coton, quant à lui, se concentra dans le plateau central de la Haute-Volta (futur Burkina Faso) et dans le sud du Soudan (futur Mali).

Ces régions, qui étaient également fortement peuplées constituèrent en quelque sorte des bassins d'activité, favorables au développement de la traite. Celle-ci donna naissance à de nouvelles zones économiques et à de nouveaux flux d'échanges continentaux basés sur l'exportation des cultures de rente et l'importation d'articles de traite qui en étaient la contrepartie. Nous avons vu également, au chapitre précédent, que certaines d'entre elles se constituèrent en pôles puissants d'attraction migratoire. Dans ce cadre, la répartition spatiale des centres de commerce et des marchés qui prévalait à l'époque précoloniale, se modifia profondément : si la disparition du commerce transsaharien a marqué le déclin des quelques localités qui lui servaient de relais (Oulata, Tombouctou et Gao par exemple), le développement de l'économie coloniale favorisa en revanche celui de marchés de collecte des produits de l'agriculture commerciale. Ainsi prirent progressivement leur essor les centres de traite de Kaolack, Louga, Diourbel (au Sénégal), de Kayes, Sikasso, Koutiala (au Soudan), de Bobo-Dioulasso (en Haute-Volta), de Maradi et Zinder (au Niger), pour n'en citer que quelques uns. Conformément à la logique même du système de la traite, ces places furent également des lieux de diffusion des articles d'importation manufacturés, et le commerce de détail y devint particulièrement actif. Ainsi se mit en place un partage de l'espace économique sahélien que nous avons décrit dans le précédent chapitre : quelques pôles de production et d'échange alternant avec de vastes étendues vouées presque exclusivement à l'exportation de leur main-d'œuvre.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la politique de la France partait du principe que l'administration coloniale devait fonctionner et investir à partir des moyens prélevés localement. Après 1945 (Conférence de Brazzaville), un net infléchissement politique se produisit avec la mise en place du FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et

social), l'abandon du travail forcé et du régime de l'indigénat. Dès lors la métropole transféra, chaque année, un volume croissant d'aides financières vers ses colonies, notamment les zones sahéliennes, afin de créer les infrastructures économiques nécessaires au développement des territoires : construction de routes, de voies de chemin de fer, d'aéroports, mise en place d'industries de transformation des produits locaux (huileries, usines d'égrenage de coton), développement d'aménagements hydro agricoles. Aussi, grâce à ces investissements et à une conjoncture économique favorable sur les marchés mondiaux, la décennie cinquante fut une période de forte croissance pour les économies sahéliennes qui s'étaient progressivement insérées dans le système d'échanges mondial.

Les indépendances : un tournant politique mais une continuité économique

La formation d'un appareil administratif colonial favorisa la constitution d'une "élite" africaine composée essentiellement d'enseignants, d'employés d'administration et de commis des maisons de commerce. Ces bureaucrates furent à l'origine, dès 1946, de la création de partis politiques et de syndicats et revendiqueront une plus grande participation autochtone à la gestion des affaires. Ce sont eux qui, plus tard, exprimeront les revendications d'indépendance. En cela, ils ont été soutenus financièrement par les commerçants, dont l'accumulation capitaliste s'était bien amorcée et qui espéraient profiter, eux aussi, du départ du colonisateur et de ses agents économiques.

L'accession des pays à l'indépendance, obtenue sans heurts à l'orée des années soixante, ne marqua cependant pas de véritable rupture dans leurs économies. La traite arachidière et cotonnière restait finalement la traite, même si les nouveaux appareils d'État s'efforçaient de limiter les abus qui la caractérisaient auparavant et de mieux la contrôler afin de créer les bases économiques de leur propre développement. Par la mise en place de sociétés nationalisées (1), ces États se réservèrent donc le monopole d'exportation de leurs produits agricoles, qui constituaient leur seule véritable ressource financière (Grégoire, 1986).

Les nouvelles polarisations géographiques nées à l'époque coloniale, demeurèrent non seulement en place mais se développèrent : les cultures d'exportation prirent, dans des pays comme le Sénégal, le Niger et la Haute-Volta une ampleur jusqu'alors inconnue, entraînant une surexploitation de l'espace au point de contribuer à sa dégradation (chapitre 5). Une

(1) Office de commercialisation agricole au Sénégal ; Office des produits vivriers et Société nationale de commercialisation de l'arachide (SONARA au Niger ; Office des produits agricoles au Mali).

plus-value continuait à être prélevée sur le travail paysan au travers des exportations d'arachide et de coton. Désormais, cette ponction n'était plus le fait de la puissance coloniale mais bien de ceux qui exerçaient le pouvoir au sein des nouvelles nations indépendantes. La constitution de cette classe naissante et l'entretien d'une bureaucratie dont les effectifs ne cessaient de croître étaient également assurés par le biais d'un impôt direct qui pesait chaque année plus lourdement sur les communautés rurales : en 1963 au Niger, par exemple, un paysan devait vendre 40 kilos d'arachide à 24 francs le kilogramme pour acquitter l'impôt d'une personne (2) ; en 1970, il lui fallait en vendre 70 kilos à 21 francs pour s'acquitter de la même obligation (Raynaut, 1975).

Parallèlement au développement de cette bureaucratie, les commerçants de l'Ouest africain profitèrent également de l'accession de leurs pays à l'indépendance. Dans la plupart des cas (à l'exception du Mali qui opta pour un régime de type socialiste et évinça le commerce colonial et privé local au profit du secteur étatique), les nouveaux dirigeants prirent des mesures pour encourager leur activité, obéissant à un objectif qui était de favoriser la naissance d'un secteur privé national qui soit à même de concurrencer les maisons de commerce européennes. Ces négociants bénéficièrent ainsi de facilités bancaires ainsi que de l'attribution préférentielle de marchés étatiques. Ils renforcèrent donc leurs liens avec la classe politique et bureaucratique, à laquelle ils apportaient leur soutien en échange des appuis qu'ils recevaient en retour dans la conduite de leurs affaires. La collaboration ne fut toutefois pas totalement exempte de tensions et de conflits ; à plusieurs reprises, ces deux groupes furent amenés à s'opposer ouvertement, notamment lorsque les pouvoirs publics estimaient que les commerçants réalisaient des profits excessifs aux dépens des paysans dont ils commercialisaient leur production ou qu'ils spéculaient exagérément sur les prix des denrées de première nécessité, aboutissant à des flambées de prix, particulièrement ressenties en milieu urbain. C'est pour protéger les producteurs et les consommateurs contre l'arbitraire des commerçants privés que plusieurs pays créèrent un secteur coopératif, en particulier le Sénégal et le Niger. Rapidement, toutefois, les agriculteurs se rendirent compte que les agents de l'État chargés de les "encadrer" se livraient à des détournements ou des malversations. Les pertes subies de ce fait n'avaient rien à envier à celles encourues en traitant avec les commerçants. Ils se tournèrent donc à nouveau vers ces derniers, auxquels ils avaient été de tout temps liés et avec lesquels ils partageaient des systèmes

(2) Il s'agissait d'un impôt personnel forfaitaire dit de "capitation". Ce mode d'imposition consistait à exiger le paiement d'une somme forfaitaire pour chaque personne théoriquement active : c'est-à-dire tout homme ou toute femme en âge de travailler aux champs (entre la fin de l'adolescence et la vieillesse) et non infirme.

de valeurs identiques - ce qui leur permettait notamment d'obtenir des facilités de crédit que la rigidité d'un système bureaucratique ne leur offrait pas. Cette alliance entre paysannerie et commerçants explique ainsi l'effondrement du régime socialiste malien en 1968 (Amselle et Grégoire, 1987).

Jusqu'au milieu des années soixante-dix, en dépit de quelques épisodes climatiques défavorables (1967-1968), les économies sahéliennes purent continuer à fonctionner selon des principes qui n'étaient guère différents de ceux de l'époque coloniale. En 1973-1974, en revanche, elles furent touchées par une terrible sécheresse qui s'accompagna d'une période de famine meurtrière. Au sortir de cette période dramatique, dans tous ces pays, en particulier dans les zones à faible pluviométrie (vallées des fleuves Sénégal et Niger, Sahel malien et nigérien), la paysannerie délaissa les cultures de rente (arachide et, à un moindre degré, coton) au profit des cultures vivrières (mil et sorgho) dont la pénurie s'était fait durement sentir et dont les prix avaient augmenté dans de très fortes proportions. Au nom d'une politique d'autosuffisance alimentaire devenue prioritaire, les États encouragèrent jusqu'à un certain point cette évolution. Ils perdaient cependant ainsi leur principale ressource d'exportation (le Niger, par exemple, qui avait produit près de 260 000 tonnes d'arachides en 1972, n'en produisit que 41 700 en 1975). Désormais, la reproduction des classes dirigeantes et de la bureaucratie ne pouvait plus se faire directement par le prélèvement d'une rente sur la production agricole. La sécheresse toucha également, et sans doute plus fortement encore, les populations nomades, notamment maure touareg et peul qui perdirent alors une grande partie de leur cheptel.

Cette nouvelle situation marqua un tournant décisif dans l'histoire économique des pays sahéliens - sans doute plus déterminant encore que la décolonisation. Seul le Niger put en atténuer provisoirement les effets grâce à la mise en exploitation de ses gisements d'uranium qui allait lui apporter des rentrées d'argent substantielles pendant près de dix ans (depuis lors, le "boom" de l'uranium appartient au passé et le pays traverse une crise économique sans précédent).

Les années postérieures à la sécheresse de 1973-1974 : l'ère des projets et de l'aide extérieure

Si la sécheresse sonna le glas d'une source importante de revenus pour les pays sahéliens, elle marqua corrélativement l'apparition d'une nouvelle manne : l'aide internationale, qui s'était alors massivement mobilisée durant les années soixante-dix, l'opinion publique occidentale découvrant alors le Sahel (Raynaut, 1977a).

Que ce soit à travers de vastes projets de développement rural financés par des bailleurs de fonds aux moyens importants comme la Banque mon-

diale, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), le FED (Fonds européen pour le développement) ainsi que par les organismes d'aide bilatéraux ou que ce soit du fait d'actions plus limitées menées par des organisations non gouvernementales, l'ensemble du Sahel se trouve alors couvert, à partir de la seconde moitié des années soixante-dix, par une multitude de projets de développement. Tous avaient pour objectifs principaux d'une part de développer l'agriculture vivrière ou l'élevage afin de préserver autant que possible la paysannerie des effets de la sécheresse et, d'autre part, de lutter contre la "désertification", phénomène dont la menace était fortement ressentie. Dans de nombreux cas, on s'apercevra par la suite que ces projets ont en fin de compte abouti le plus souvent à des échecs et que, au mieux, ils ont davantage contribué au développement des villes où ils avaient leur siège - en favorisant l'essor d'une petite bureaucratie locale nécessaire à leur fonctionnement administratif et en stimulant l'activité du secteur privé marchand et industriel - qu'à la paysannerie qui était pourtant leur cible initiale. L'OACV (Opération arachide et cultures vivrières) au Mali illustre bien ce constat : mis en place en 1974 avec un financement de la Banque mondiale et du FAC (Fonds d'aide et de coopération français), cette opération était censée fournir des intrants aux paysans, assurer leur encadrement et commercialiser les arachides qu'on les encourageait à produire. Les évaluations de cette opération, réalisées après huit ans de fonctionnement, révèlent que celle-ci n'a bénéficié qu'à l'État malien, au personnel de cet organisme, ainsi qu'à quelques "paysans pilotes" qui sont en fait, pour la plupart, des commerçants, des marabouts et des paysans aisés ayant des liens avec l'appareil d'État. Cet exemple n'est pas exceptionnel et s'est retrouvé dans de nombreux autres projets de développement au Sahel (Amselle et Grégoire, 1987). L'ère des projets a eu donc son cortège de désillusions. Ainsi on constate à quel point les programmes de protection de l'environnement qui se sont succédé au Niger depuis une vingtaine d'années se sont montrés en fin de compte décevants (Yamba, 1993).

Déjà désorganisées par l'introduction des cultures d'exportation durant la période coloniale, les économies paysannes sahéliennes vont devoir continuer à faire face, après 1974, à une demande intense de production (notamment de céréales pour approvisionner les centres urbains dont la croissance démographique est très rapide) sans que les moyens leur soient véritablement donnés d'améliorer leur productivité, sauf dans quelques cas particuliers comme la région cotonnière malienne, pour une série de raisons que nous aurons l'occasion de détailler plus loin (chapitre 5). De plus, cette paysannerie demeure très vulnérable aux aléas climatiques qui menacent son équilibre alimentaire de manière permanente comme le montre l'année 1984-1985 où, en dépit des progrès de l'organisation de

l'aide alimentaire depuis 1974, une sévère disette a sévi de nouveau dans cette zone.

Non seulement l'assistance au développement reçue de l'extérieur s'est révélée impuissante à atteindre ses objectifs, mais elle a en outre contribué à endetter de façon dramatique les États sahéliens. En effet, elle s'est faite, dans la plupart des cas, sous la forme de prêts à long terme. Certes, une partie de cette dette a fait l'objet d'annulations de la part de ceux qui l'avaient accordée. Néanmoins le fardeau reste jusqu'à présent extrêmement lourd.

Au fil des années, cette aide internationale a atteint un niveau d'autant plus considérable qu'elle a été souvent inspirée davantage par la convoitise des États sahéliens que par une réelle nécessité. La tentation était grande, en effet, d'annoncer un déficit vivrier à seule fin de mobiliser l'aide extérieure - même lorsque la réalité de la situation de la production ne le justifiait pas (Raynaud et Abba, 1990). Avec une indispensable complicité de la part des donateurs - eux-mêmes guidés tantôt par des objectifs politiques (dans les cas de l'aide bilatérale) tantôt par le souci de justifier leur existence (dans le cas des organismes internationaux) - la "désertification" et la "sécheresse" sont, trop souvent, devenues des prétextes commodes pour attirer la sollicitude des "bailleurs de fonds" potentiels. Désormais, c'est en grande partie grâce à cette manne que les classes dirigeantes vont se reproduire, comme cela s'est passé au Niger où elle a pris le relais de l'uranium défaillant, lequel s'était déjà, lui-même, substitué à l'arachide (*id.*) A tous les niveaux de la hiérarchie étatique et bureaucratique, l'aide apparaît donc, durant la décennie qui s'étend du milieu des années soixante-dix au milieu des années quatre-vingt, comme une nouvelle source d'accumulation captée par les politiciens et les fonctionnaires, en connivence parfois avec les milieux d'affaires nationaux : nombre de fortunes récentes, tant d'hommes politiques que d'agents de l'administration, s'expliquent par des détournements de fonds alloués à des programmes de développement, des commissions prélevées çà et là et à des pratiques corruptives.

Tardivement conscients de l'inefficacité de leur aide et du fait que cette course à l'endettement ne pouvait se poursuivre indéfiniment, les bailleurs de fonds, soumis eux-mêmes aux contraintes de la crise économique mondiale, vont modifier sensiblement leur politique et s'efforcer de contrôler davantage la destination des fonds injectés. Ils vont introduire, pour cela, la notion de "conditionnalité" : l'aide ne sera désormais accordée qu'en contrepartie de certaines mesures d'assainissement économique prises dans le cadre de ce que l'on appelle des PAS (Programmes d'ajustement structurels) et devenues impératives au regard de ces économies sahéliennes surendettées, privées de ressources d'exportation et étouffées par l'omniprésence étatique.

Les années quatre-vingt : la crise économique et politique du secteur moderne

Les organismes internationaux FMI (Fonds monétaire international) et les bailleurs de fonds (Banque mondiale au premier chef) exigèrent en effet des États une remise en ordre de leur économie, suivant par là bon nombre de recommandations formulées par le rapport de Berg en 1981, qui incitaient les gouvernements à renforcer l'efficacité du secteur public et à s'en remettre davantage au secteur privé.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, les politiques économiques des pays sahéliens, comme ailleurs sur l'ensemble du continent africain, ont donc connu un changement de cap important afin de tendre vers un retour progressif à l'équilibre de leurs finances publiques et extérieures - ce retour à l'équilibre devant s'accompagner d'un taux de croissance au moins égal à celui de la population.

Pour résorber les déficits accumulés au fil des ans, le même remède a été partout administré sous la forme de programmes d'ajustements structurels. Ceux-ci préconisent notamment : l'ouverture de l'économie et l'articulation du système de prix intérieur sur le système de prix international, le désengagement de l'État, la privatisation, l'application généralisée du principe de la vérité des prix et la priorité donnée aux forces du marché.

Ces PAS ont réduit l'intervention des États dans l'économie et ont introduit une libéralisation qui a incontestablement bénéficié au secteur privé. Ces politiques se sont traduites par une série de mesures de libéralisation et de privatisation : ainsi, en matière de commercialisation des céréales, les offices étatiques ont été dépouillés de leurs anciens monopoles. Au Niger, la Société nationale chargée de la commercialisation de l'arachide (SONARA) a été dissoute et l'Office des produits vivriers n'a plus le monopole du négoce des céréales. Le commerce intérieur a fait l'objet d'une libéralisation totale tant dans le domaine agricole (plus rapide pour le mil, le maïs et le sorgho que pour le riz) que dans celui des produits manufacturés : la SOMIEX (Société d'État malienne d'importation et d'exportation), s'est vue ainsi amputer de son ancien monopole et de son activité dans le commerce de détail, ses magasins ayant été vendus à des commerçants privés. Quant au commerce extérieur, il a connu une plus grande ouverture aux marchés internationaux, l'ampleur et le rythme de cette ouverture différant d'un pays à l'autre.

Un nombre croissant de pays s'installèrent ainsi dans ces situations d'ajustement : les prêts des organismes internationaux se trouvant soumis à l'observance de recommandations qui réduisaient de plus en plus les marges d'autonomie, d'initiative et de négociation des gouvernements locaux (Duruflé, 1988). Ceux-ci se trouvèrent ainsi contraints d'appliquer des directives imposées par l'extérieur à des populations qui en subissaient

de plein fouet les conséquences sociales (fermetures d'entreprises publiques, compression de personnel, arrêt de l'embauche automatique des jeunes diplômés dans l'administration, etc.).

Durant cette même période, tandis qu'ils subissaient cette mutation économique, les pays sahéliens se sont engagés, avec des fortunes diverses, dans des processus de démocratisation, entrepris pour une large part à l'incitation de leur ancienne puissance tutélaire, la France, qui conditionne désormais son aide à l'instauration d'institutions démocratiques (discours de La Baule du président Mitterand). Si le Sénégal avait déjà entrepris de libéraliser sa vie politique bien avant les autres pays, faisant ainsi œuvre de pionnier sur le continent (Coulon, 1992) ; ailleurs, les régimes autoritaires militaires se sont décomposés les uns après les autres, à l'exception du Burkina Faso. Cette évolution s'est opérée sous l'action des populations : Mali, Cap-Vert (Cahen, 1991) ou à la faveur de la disparition d'un chef d'État, comme au Niger (Raynaut et Abba, 1990). La tenue de conférences nationales, rassemblant toutes les nouvelles forces politiques, a alors sonné le glas des régimes à parti unique et marqué l'avènement du multipartisme (Mali, Niger). Elle a, d'autre part, défini les règles du nouveau jeu politique (élaboration de constitutions) et désigné des gouvernements de transition chargés d'organiser des élections présidentielles, législatives et locales. Ce processus est ainsi achevé au Mali, il suit son cours au Niger où le peuple s'est prononcé sur la nouvelle Constitution (décembre 1992) avant d'élire le président de la République et les députés (février-mars 1993).

On peut toutefois s'interroger sur les difficultés d'une démocratisation durable de ces États sahéliens - celle-ci n'étant pas irréversible comme le montre l'évolution récente d'un pays proche comme le Togo, où se dessine un retour au pouvoir des partisans du général Eyadema, peu enclins à s'effacer devant des hommes issus du suffrage universel. D'un point de vue strictement économique, les obstacles risquent de s'accumuler sur la route qui mène à la démocratie : en effet, la poursuite des politiques d'ajustement structurel s'avère indispensable, selon des bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour rétablir les grands équilibres budgétaires et financiers de ces pays - dans certains cas, elle devra même être conduite avec une rigueur accrue. Or, ces politiques supposent, entre autres, que les acquis des classes moyennes soient remis en cause par une diminution des effectifs des administrations, un blocage des salaires et un arrêt de toute nouvelle embauche dans le secteur public. Un régime élu démocratiquement risque d'être mal placé pour imposer de telles mesures par essence impopulaires. La tentation peut alors être forte de retourner à un pouvoir autoritaire (du type de celui du président Sani Abacha au Nigeria) jugé plus approprié pour répondre à l'impérieuse nécessité d'une remise en ordre économique.

La question qui se pose ici est, en fin de compte, celle de la compatibilité de cette remise en ordre, telle du moins qu'elle est imposée, avec l'instauration effective de la démocratie (Bayart, 1991).

Le Sahel des marchands : un élément de permanence

En dépit des crises successives qu'elle a dû traverser et des contraintes énormes qui pèsent sur elle, l'économie des pays sahéliens a su néanmoins survivre et conserver un réel dynamisme. C'est que, parallèlement à la constitution d'économies "formelles" dominées par les appareils d'État sahéliens s'est maintenue et, même, développée une économie "informelle" animée par des groupes marchands africains qui ont été de tout temps les principaux acteurs économiques de la région. Que ce soit pendant l'ère précoloniale ou durant la période de la traite coloniale, les échanges commerciaux ont favorisé l'émergence de marchands au long cours, dont les plus connus sont les Dioula, les Haoussa, les Soninké, les *Yarse* du pays mossi et, plus récemment, les mourides sénégalais.

Ces grandes communautés marchandes sont de confession musulmane : au Sahel, en effet, l'islam a été véhiculé par les commerçants qui étaient en contact, à travers le commerce transsaharien, avec les négociants arabes d'Afrique du Nord. L'islam leur apportait alors, d'une part, un cadre idéologique communautaire qui, suivant de près les grandes routes du commerce à distance, sécurisait les échanges interrégionaux et, d'autre part, leur permettait de se forger une identité propre (Grégoire, 1993).

A présent, on ne peut être un commerçant reconnu, de Dakar à N'Djamena, que si l'on est musulman et que si l'on porte le titre d'*El Hadj* attribué à ceux qui ont accompli le pèlerinage à La Mecque. L'acquisition de ce titre confère en effet une autorité symbolique et témoigne, en outre, d'une réussite professionnelle et de l'appartenance à l'élite entrepreneuriale. Cette intimité entre sphères commerciales et religieuses garde aujourd'hui toute son actualité : il revient toujours à ces commerçants d'encourager la propagation de l'islam en prenant en charge des marabouts et des *karamoko* (maîtres d'écoles) réputés, en édifiant des écoles coraniques ou franco-arabes, en construisant des mosquées et en finançant des pèlerinages à La Mecque à des parents et des proches. Ces investissements religieux unifient donc les usages et la déontologie marchande et confortent les liens de dépendance à l'intérieur des réseaux marchands.

L'islam, en imposant des règles de conduite strictes et une éthique à ceux qui se livrent au négoce, offre enfin un cadre aux affaires et les ordonne : en cela, il se substitue bien souvent encore aux techniques modernes du commerce (contrats, règlements bancaires, etc.) difficilement applicables dans un milieu où sont encore nombreux ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Au fil des différentes mutations économiques qu'a connues le Sahel, ces communautés marchandes ont su accumuler des richesses dans les négoce traditionnels mais aussi dans le sillage des maisons de commerce à l'égard desquelles elles agissaient, nous l'avons vu plus haut, comme intermédiaires vis-à-vis de la paysannerie - constituant un secteur de transition entre la sphère de production locale et la métropole.

En dépit des nombreux obstacles auxquels ils se sont heurtés - le commerce de traite d'abord qui a limité le champ de leur action lors de la colonisation puis les politiques des États indépendants qui ont parfois délibérément entravé leur activité au profit du secteur étatique - ces commerçants ont toujours su s'adapter aux contraintes qu'on leur imposait. Le déclin du commerce ouest-africain, jugé inéluctable par l'analyse "dépendantiste" des années soixante-dix ne s'est pas produit (Grégoire et Labazée, 1993). Bien au contraire, les réseaux marchands sahéliens ont fait preuve d'un grand dynamisme et ont su réaliser un compromis entre les anciens circuits d'échanges et les données actuelles de l'économie contemporaine. Ainsi, la création de frontières politiques entre États indépendants n'a pas fondamentalement perturbé leurs affaires car ils ont su se jouer de celles-ci au point qu'elles finissent par constituer non plus un obstacle mais plutôt un adjuvant aux échanges : les disparités de politiques économiques et de régimes monétaires entre les États sont pour eux autant d'opportunités de négoce (Raynaud, 1989b).

Ces réseaux de commerce opèrent largement en marge des États, dont ils pallient les carences économiques. Ils ont fini par constituer une économie parallèle qui fournit des occasions de travail et des moyens de subsistance à une population nombreuse. Ils possèdent leur propre organisation, avec bien souvent un centre de décision et des relais répartis dans l'espace en fonction d'impératifs commerciaux - les liens unissant ces divers centres étant familiaux, clientélistes, voire religieux. Ainsi, un des plus importants négociants de Bamako avait installé au moment de l'indépendance :

"son frère cadet de même père et de même mère à Thiès au Sénégal, son neveu utérin à Sikensi, cercle de Dabu (Côte-d'Ivoire) et il avait en outre un frère de même père à Kayes au Soudan. La fortune appartenant aux quatre parents était indivise et c'était le chef de famille qui en exerçait le contrôle" (Lambert et Egg, 1992).

Les activités économiques de ces marchands ouest-africains sont très diversifiées : commerce de gros et de détail, import-export, transport, immobilier, voire industrie. L'agriculture attire également leurs investissements et, au cours des décennies récentes, beaucoup d'entre eux ont défriché en brousse de grands domaines fonciers consacrés essentiellement à la pratique des cultures vivrières. Pour ce faire, ils ont généralement recours à de la main-d'œuvre salariée ; certains utilisent du matériel agri-

cole moderne : culture attelée ou même outillage motorisé. Leur intérêt va aussi vers la culture fruitière et maraîchère, dans des parcelles situées à la périphérie des villes (cf. plus loin, chapitre 9). Beaucoup de ces commerçants accumulent également le bétail : la présence de leurs grands troupeaux exerçant souvent, nous le verrons au chapitre suivant, un effet perturbateur sur la gestion des pâturages.

En dépit de ces incursions dans le domaine de la production, l'intérêt que les classes marchandes portent à l'agriculture et à l'élevage se polarise cependant surtout sur le secteur de la commercialisation. Leur rôle dans le commerce du bétail est ancien (Bellot, 1982b ; Hill, 1966). En revanche, les mesures de libéralisation prises ces dernières années leur ont été très favorables et la gamme des produits qui caractérise leur négoce, combine aujourd'hui les productions locales (mil, sorgho et maïs) et les céréales importées (riz, blé). De ce fait, leurs réseaux sont implantés depuis les petits marchés de brousse jusqu'à des espaces économiques supra-nationaux qui englobent pays sahéliens et côtiers et, pour certains, s'étendent à d'autres continents où ils traitent des affaires avec des multinationales du commerce de grains par exemple (Grégoire et Labazée, 1993).

A la différence des États, contraints pour affirmer leur souveraineté de défendre le principe de l'intangibilité des frontières nationales, ces hommes d'affaires sont donc habitués à transcender ces entités politiques et à profiter du développement inégal des régions, des différences de législations et de monnaies. Ce sont eux, finalement, qui ont créé des espaces d'échanges homogènes au Sahel et qui sont les principaux acteurs de l'intégration économique régionale telle qu'elle est réalisée actuellement, malgré les crises économiques et financières que traversent les États modernes.

Les grandes zones d'échanges contemporaines

Déoulant de son histoire et des conditions économiques présentes, une structuration des aires d'échange dans l'espace sahélien s'est progressivement mise en place qui prend en compte une multiplicité de facteurs. Des zones différenciées se dessinent donc, où l'on peut retrouver les échos du passé et de la distribution des aires culturelles, l'influence de la répartition du peuplement ainsi que l'effet d'un certain nombre de données géo-économiques comme la localisation des aires de production, des bassins de main-d'œuvre, des grandes métropoles et la distribution des réseaux de communication centrés sur les principaux débouchés côtiers

Le Sahel marchand ne forme donc pas un seul et unique espace homogène, mais il se subdivise en plusieurs sous-espaces régionaux, distincts du point de vue économique, tous désormais ouverts sur le marché mondial

et marqués par les flux de produits qui les traversent. Au sein de ces sous-espaces, les logiques d'échange sont très liées au rôle des commerçants et relèvent, pour l'essentiel, de l'économie "informelle" - bien que les politiques nationales participent aussi à leur constitution par les interactions qui s'établissent entre elles.

Trois grandes zones d'échanges (cf. fig. 4.1.) se dégagent ainsi nettement et comportent, comme nous allons le voir, leurs propres spécificités (3).

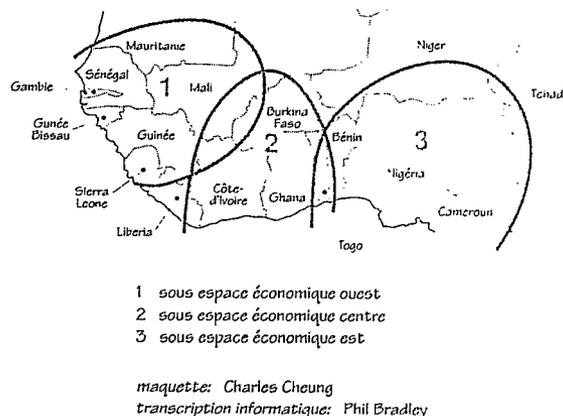


Figure 4.1 : Zones économiques sous-régionales de l'Ouest du Sahel

Le sous-espace ouest

Il recouvre à peu près les bassins des fleuves Sénégal, Gambie et du haut Niger et témoigne d'une certaine unicité du point de vue historique et religieux : l'islam est omniprésent de Nouakchott à Dakar et s'est développé dans les zones guinéennes avec l'expansion des réseaux marchands musulmans. Du point de vue agricole, ces pays sont également homogènes et connaissent le même problème : de fortes variations de production dues à l'instabilité climatique qui pèsent continuellement sur la sécurité alimentaire de leur population : à titre d'exemple, le Mali a récolté deux fois moins de céréales en 1985 (année de la dernière sécheresse) qu'en 1989.

L'analyse des données disponibles à un niveau plus fin d'analyse

permet de cerner quatre grandes zones de production agricole internes à cet espace :

- la vallée du Sénégal qui, outre mil et sorgho, produit essentiellement du paddy (aménagements de Richard Toll) ;
- l'ouest sénégalais (ancien bassin arachidier) et la Gambie, zones principalement vouées au mil et sorgho mais également productrices de maïs ;
- la vallée de la Casamance qui produit surtout du paddy ;
- la zone Mali-Sud/boucle du Niger qui peut être considérée comme le grenier de ce sous-espace (elle assure la moitié de la production de mil et de sorgho, 60 % du maïs et un cinquième du paddy).

Si mil et sorgho restent les denrées de base de l'alimentation des populations (notamment rurales), il faut souligner la forte augmentation de la part des produits importés (le riz mais aussi le blé) depuis près de vingt ans : le riz est en effet apprécié par les consommateurs urbains (à Dakar en particulier) à la fois pour son prix et pour sa facilité de préparation par rapport aux céréales traditionnelles. Aussi, d'importants mouvements de réexportation se sont développés à partir de la Mauritanie, de la Gambie et des deux Guinées vers le Sénégal et le Mali, le riz importé d'Asie étant, jusqu'à la récente dévaluation, moins coûteux que le riz produit localement. Dans ce négoce des céréales importées, les grands commerçants trouvent un intérêt plus grand que dans celui des céréales locales : ils sont donc devenus des instruments d'extraversion alors qu'ils étaient auparavant les vecteurs indispensables de la complémentarité des produits régionaux.

Les frontières héritées de la colonisation et les politiques menées par les États génèrent cependant dans cette zone des entraves lourdes aux échanges. On citera en particulier l'existence de monnaies différentes en Gambie et en Mauritanie - pays pour lesquels seul le franc CFA est un moyen de paiement sur les marchés mondiaux. Pour certains pays (le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger), la surévaluation du franc CFA jusqu'à sa récente dévaluation (12 janvier 1994) a compromis leur compétitivité face à des pays à monnaie faible tels que la Gambie, le Ghana et surtout le Nigeria au point que leurs marchés étaient envahis de produits divers, importés le plus souvent frauduleusement de ces pays. Cela s'est traduit par un étranglement de leurs propres industries (textile par exemple) et une absence de débouchés pour certaines de leurs productions agricoles (riz notamment). A cela s'ajoutent des infrastructures de communication régionales insuffisantes, de fortes disparités de peuplement entre les régions côtières et l'intérieur, enfin, des politiques économiques divergentes pour ne pas dire ouvertement concurrentes - en particulier celles relatives au commerce du riz. Finalement, si la géographie humaine de ce sous-espace laisse une impression d'intégration ancienne, la carte politique et économique actuelle est en revanche marquée par la fragmentation.

(3) Nous nous appuyons ici sur les travaux réalisés par l'équipe de recherche IRAM-INRA - Université du Bénin, (Coste et Egg, 1993 ; Egg et Igué, 1993).

Le sous-espace centre

Il part des confins du désert, au nord, pour traverser le Sahel et s'achever à la limite de la savane nord-ivoirienne. Il connaît un peuplement très diversifié tant au Mali qu'au Burkina Faso et composé de populations nomades et sédentaires.

Cette zone est en revanche assez homogène du point de vue de la mise en valeur de l'espace : dans sa partie septentrionale se trouve une zone pastorale exploitée par les pasteurs peul et touareg. Au fur et à mesure que l'on descend vers le sud, l'agriculture domine : d'abord les cultures vivrières que sont le mil et le sorgho sur le plateau mossi puis le coton dans le sud-ouest du Burkina Faso (chapitre 6). Notons également la présence d'aménagements le long des cours d'eau : Office du Niger au Mali, aménagements hydro-agricoles au Burkina Faso dans la vallée du Kou.

Du point de vue des échanges, cette zone a, de tout temps, été traversée par de multiples flux de marchandises, les produits du Sahel étant échangés avec ceux des pays côtiers. Ces transactions étaient le fait des commerçants dioulas. Ces derniers se sont adaptés, durant l'époque coloniale, au négoce de traite puis aux exigences contemporaines des affaires si bien qu'ils continuent, sous forme de réseaux très structurés et étendus, de dominer le commerce régional notamment entre Bamako et Abidjan. Du point de vue économique, c'est cette diaspora dioula qui donne une certaine homogénéité à ce sous-espace. On peut distinguer deux foyers principaux d'intenses activités, l'un d'eux étant focalisé dans des zones frontalières.

C'est le cas de la zone comprenant les villes de Sikasso, Koutiala et Bougouni au Mali, Bobo-Dioulasso et Banfora au Burkina Faso, Korhogo et Odienné en Côte-d'Ivoire et Kankan en Guinée. Cette aire tient à la variété des biens et des circuits d'échanges, à leurs diverses amplitudes (commerce de voisinage, flux à longue distance) et à la diversité des agents intervenant dans le commerce frontalier (Grégoire et Labazée, 1993).

Une seconde zone d'échanges émerge : c'est celle qui englobe le plateau mossi, la région de Ouagadougou et le sud-est du Mali. Elle apparaît comme un lieu de passage pour les produits maliens destinés aux pays côtiers (Ghana, Côte-d'Ivoire), notamment pour ce qui est du commerce du bétail. Des échanges de céréales s'effectuent également, des exportations de mil, sorgho et maïs s'opérant depuis les régions de Ouahigouya vers Mopti à travers le pays bwa.

Dans ce sous-espace centre, le Burkina Faso apparaît un peu comme une plaque tournante entre le nord et le sud. C'est aussi un pays au commerce intérieur dynamique, le sud-ouest comblant souvent les déficits céréaliers des régions septentrionales.

Le sous-espace est

Ce sous-espace comprend le Niger, pays sahélien charnière entre l'Afrique saharienne et l'Afrique noire qui a une longue tradition d'échanges : les populations qui le composent (Haoussa, Djerma, Peul, Kanouri, Touareg et Toubou), ont un passé séculaire de cohabitation et de commerce et sont attirées, les unes, par l'Afrique du Nord, les autres, par le Nigeria.

La dépendance de l'économie nigérienne vis-à-vis de son puissant voisin du sud est évidente et si forte que les deux pays donnent l'impression d'être parvenus à une certaine intégration économique, articulée autour de leurs échanges officiels mais, aussi et surtout, parallèles.

Le dynamisme de leurs relations commerciales est une réponse à deux séries de facteurs :

- *des facteurs structurels* de différentes natures : l'enclavement du Niger qui dépend du sud pour son approvisionnement (produits manufacturés, énergie, etc.) ; les complémentarités agro-pastorales entre les deux pays (le Niger exporte traditionnellement du bétail et importe des céréales du Nigeria) ; leur différence de taille (le Niger compte moins de huit millions d'habitants tandis que le Nigeria en a plus de cent millions) et de potentiel économique. Un autre trait majeur est l'appartenance à des zones monétaires distinctes où le franc CFA a longtemps fait figure de monnaie forte alors que la naira est fortement dévaluée et ne permet pas l'accès aux devises étrangères ;

- *des facteurs conjoncturels* qui renvoient à des disparités de politiques économiques (douanières, de subvention, d'intervention de l'État, de protection, etc) qui sont, pour les commerçants, autant d'opportunités de négoce et sur lesquelles ils savent jouer, quitte à verser dans l'illégalité (Grégoire, 1986).

Le Niger est donc tourné vers le sud et dépend de celui-ci pour assurer une grande partie de son approvisionnement notamment vivrier. Il bénéficie, en cela, du dynamisme des réseaux marchands haoussa dont les ramifications s'étendent du village de brousse aux grandes villes du pays, aux marchés du Nigeria et, dans certains cas, à d'autres continents grâce aux liens qu'ils ont tissés avec les multinationales du négoce des grains.

L'État colonial puis les États indépendants ont contribué pour une large part à soumettre les sociétés agricoles et pastorales à des exigences déstabilisatrices :

- ce fut le cas d'abord de la traite qui obligeait certaines paysanneries à produire sans cesse davantage d'arachide et de coton pour la puissance coloniale puis pour les nouveaux États, dont ce fut longtemps la principale ressource financière. Les conséquences de la pratique intensive de ces cul-

tures se firent sentir sur les systèmes de production et sur la sécurité alimentaire des populations notamment lors de la sécheresse de 1973-1974 ;

- ce fut le cas ensuite des projets de développement qui ont été mis en place au Sahel à partir de 1975 pour éviter que d'autres disettes ne se reproduisent : le "paquet technologique" alors vulgarisé était le même du Sénégal au Tchad et ne tenait pas compte des disparités régionales tant du point de vue écologique que social et culturel. Ces projets se sont avérés être des échecs car les thèmes techniques qu'ils entendaient diffuser ne répondaient pas aux besoins réels des paysans, à leur aptitude à les mettre en œuvre et à leurs capacités d'investissement. Ils furent enfin des facteurs d'endettement importants pour les États.

Ce dispositif comprenait aussi l'existence de grands bassins de main-d'œuvre : espaces laissés à l'écart de la diffusion massive des cultures de rente puis des plus importants projets de développement agro-pastoral. Leur force de travail était exportée vers les pôles d'agriculture commerciale : au Sahel même, mais surtout vers les plantations côtières (chapitre 3).

Les réseaux marchands ont constitué pour ces paysanneries une alternative au dirigisme des interventions étatiques : ainsi, elles préféreraient vendre leur récolte d'arachide ou de coton aux commerçants privés plutôt qu'aux coopératives car elles entretenaient avec eux des liens économiques et sociaux plus étroits qu'avec les agents de ces coopératives qui les lésaient à de multiples occasions. Les échanges qui se font par le biais de ces marchands redonnent en effet à ces sociétés rurales une marge de manœuvre grâce à laquelle elles parviennent à survivre en marge de l'économie officielle et à combler leurs lacunes. Ainsi la diffusion d'engrais, dans la partie centrale du Niger, est davantage le fait des commerçants que des organismes étatiques : en les important en fraude du Nigeria ils permettent aux agriculteurs de se les procurer à bon marché alors que les produits diffusés par les circuits officiels sont plus onéreux et ne sont pas toujours disponibles en quantité suffisante.

Ces échanges ne s'exercent cependant pas toujours à l'avantage des producteurs. Les importations de céréales à moindre coût (riz asiatique notamment) ont longtemps hypothéqué le développement des productions régionales : le riz produit dans les vallées des fleuves Niger et Sénégal, ainsi que sur les autres aménagements réalisés au cours de ces dernières années, était plus coûteux que le riz importé de Thaïlande ou du Vietnam. Il est encore trop tôt pour juger de l'impact de la dévaluation du franc CFA (12 janvier 1994) ; quelques éléments laissent toutefois penser que les productions nationales de riz sont redevenues compétitives : en mars 1994, le riz du Niger se vendait à Niamey 9 000 francs CFA le sac, alors que le riz importé coûtait 13 000 francs CFA.

L'économie des pays sahéliens, comme celle des pays côtiers, se caractérise donc par la juxtaposition de deux types d'économies : une économie formelle qui tente d'ordonner la production et de réglementer les échanges dans un cadre juridique, administratif et financier précis et une économie informelle, animée par les réseaux marchands et les populations qui se jouent de ces dispositions - au besoin par la fraude - et qui suivent leur propre logique. Cette dichotomie entre économies formelle et informelle s'accroît avec la récession économique qui frappe l'Afrique de l'Ouest. La crise de l'économie formelle est liée à celle du fonctionnement des États eux-mêmes touchés de plein fouet par la récession qui limite leurs rentrées fiscales et douanières. Ils ne sont plus désormais capables de faire face à leurs charges élémentaires telles que le paiement régulier du salaire de leurs fonctionnaires, l'entretien et le développement des infrastructures collectives et leurs dépenses de souveraineté qui se sont accrues avec les nouvelles institutions nées de l'avènement de la démocratie.

L'économie informelle est également touchée par la récession mais elle parvient toutefois à en amortir les effets. Les réseaux marchands ont créé des espaces - marchés qui échappent aux espaces étatiques. Ils réalisent une combinaison entre, d'une part, une organisation économique et sociale calquée sur les modèles des sociétés dont ils sont issus - et qui tient compte de multiples éléments tels que la parenté, le religieux ou le clientélisme - et, d'autre part, une utilisation et une connaissance fine des mécanismes du marché à l'échelle mondiale comme à celle des échanges internes au continent. La force de ces réseaux réside par conséquent dans leurs multiples ramifications, économiques d'abord mais aussi étatiques, sociales et religieuses.

En fin de compte, ces réseaux ont ordonné les échanges en marge des États en tirant parti des complémentarités entre aires de production, des différences de législation d'un pays à l'autre et de leur appartenance à des zones monétaires distinctes comme c'est le cas du Sénégal et de la Gambie ou du Niger et du Nigeria. Il faut tenir compte de cette économie informelle si l'on veut comprendre, dans leur diversité, les stratégies économiques des populations et les dynamiques qui ordonnent leur rapport au milieu naturel : logiques d'échanges et logiques de production peuvent s'opposer, surtout dans la conjoncture actuelle marquée par une mondialisation des échanges et une compétition commerciale accrue entre pays.

Dans un tel contexte, le Sahel paraît plus que jamais tributaire de l'extérieur et dépourvu de moyens pour faire entendre sa voix. Ses populations rurales sont exposées à des contraintes économiques qui les dépassent mais auxquelles elles doivent répondre et qui ont des incidences sur la manière dont elles gèrent le milieu naturel.

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)
Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS), Jean COPANS (EHESS)
Georges COURADE (MSA, ORSTOM)
Alain DUBRESSON (Université Paris-X)
Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

SOUS LA DIRECTION DE
Claude Raynaud

Sahels

Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature

Préface de Phil Bradley

Couverture : L'un des cycles de renouvellement des ressources au Sahel :
berger peul faisant paître ses animaux sur des chaumes de sorgho,
dans un parc à *Acacia albida* (vallée de Maradi, Niger).
Cliché Cl. Raynaud.

© Éditions KARTHALA, 1997
ISBN : 2-86537-791-1

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

Le travail de recherche sur lequel repose cet ouvrage a été commandité par le Stockholm Environment Institute (SEI), Box 2142, S-103 14 Stockholm.

Il a été réalisé par le Groupe de Recherche Interdisciplinaire pour le Développement (GRID), Université de Bordeaux 2 Victor Segalen, 146 rue Léo-Saignat, 33076 Bordeaux cedex.

E mail : ssd@u-bordeaux2.fr

LES AUTEURS

Emmanuel GRÉGOIRE

Géographe économique, chercheur au CNRS.

Pierre JANIN

Géographe, chercheur à l'ORSTOM.

Jean KOEHLIN

Bio-géographe, professeur à l'Université Michel Montaigne, Bordeaux.

Philippe LAVIGNE DELVILLE

Anthropologue et agronome, chercheur, Groupe de recherche et d'études sur les techniques.

Claude RAYNAUT

Anthropologue, chercheur au CNRS.

TABLE DES TABLEAUX

CHAPITRE 2

Tableau 2.1 : Évolution de la population des pays sahéliens concernés par l'étude (1950-1990 : millions d'habitants) 61

Tableau 2.2 : Taux moyen de croissance annuelle par décennies dans les pays concernés par l'étude 62

Tableau 2.3 : Sources utilisées pour la cartographie des densités rurales 66

Tableau 2.4 : Période de calcul des taux de croissance 74

CHAPITRE 3

Tableau 3.1 : Taux d'urbanisation en 1991 106

Tableau 3.2 : La croissance démographique dans les villes de plus de 30 000 habitants 109

CHAPITRE 9

Tableau 9.1 : Grands types d'organisation sociale 281

TABLE DES MATIÈRES

INDEX des sigles 7

PRÉFACE 9

AVANT-PROPOS
OBJECTIFS ET LIMITES D'UNE DÉMARCHE 19

INTRODUCTION
Claude Raynaud

LA "DÉSERTIFICATION" DU SAHEL : FIGURE EMBLÉMATIQUE
DE LA "CRISE" ENVIRONNEMENTALE 23
La difficile quête de l'interdisciplinarité 24
Objectifs et démarche de l'étude 29
Diversité des situations locales 30
Dynamiques sociales et usages des ressources 31
Système nature et système société 32
Problèmes de définitions et de méthodes 32

CHAPITRE 1
Jean Koechlin

CONDITIONS ÉCOLOGIQUES ET FACTEURS DE
DÉGRADATION DU MILIEU 35
Les conditions climatiques 35
Les conditions édaphiques 40
Végétation naturelle et conditions écologiques 43
Vulnérabilité et risques de dégradation du milieu 46
Le gradient pluviométrique 48
Diversité des sols et de l'action humaine 51
De grands ensembles écologiques 54
La frange subdésertique 55
Une zone de transition soudano-sahélienne sur sols sableux 58
Une mosaïque de conditions édapho-climatiques très diverses 58
De vastes ensembles de cuirasses ou d'affleurements rocheux 59
Des zones humides 60

CHAPITRE 2

Claude Raynaut (avec la collaboration de Pierre Janin)

LA QUESTION DÉMOGRAPHIQUE AU SAHEL :

DU GLOBAL AU LOCAL	61
Concentrations humaines et espaces sous-peuplés	66
<i>Les blocs de peuplement</i>	67
<i>Les vides démographiques</i>	70
<i>Les plages intermédiaires</i>	70
Foyers d'attraction et espaces en déclin	72
<i>Les foyers d'attraction</i>	74
<i>Les espaces en déclin</i>	78

CHAPITRE 3

Claude Raynaut

LES HOMMES ET L'ESPACE : DES DYNAMIQUES MULTIPLES,
DES RÉALITÉS CONTRASTÉES

Le cadre naturel : une empreinte imprécise	81
<i>Le zonage climatique</i>	81
<i>Les sols, le relief et la géologie</i>	82
<i>Les grandes endémies parasitaires</i>	85
L'héritage durable du passé	89
Les migrations de travail et l'exode rural	95
<i>Pôles d'attraction et bassins de main-d'œuvre</i>	96
<i>L'accélération de la croissance urbaine</i>	105
De grands complexes géo-démographiques	110
<i>Le finistère atlantique : une aire de polarisation urbaine</i>	112
<i>Le haut-bassin du Sénégal : une zone d'exportation de main-d'œuvre</i>	114
<i>Entre fleuve Niger et ouest burkinabé : un espace de forte mobilité humaine</i>	114
<i>La frontière nigéro-nigériane : un champ de polarisation</i>	115
<i>Les confins nigéro-tchadiens : un cul-de-sac</i>	117
<i>Un Sabel en voie d'abandon</i>	118

CHAPITRE 4

Emmanuel Grégoire

LES GRANDS COURANTS D'ÉCHANGES SAHÉLIENS :

HISTOIRE ET SITUATIONS PRÉSENTES	121
Le Sahel : une terre d'échanges ancienne	121

La conquête coloniale : une mutation profonde de l'économie sahélienne	123
Les indépendances : un tournant politique mais une continuité économique	126
Les années postérieures à la sécheresse de 1973-1974 : l'ère des projets et de l'aide extérieure	128
Les années quatre-vingt : la crise économique et politique du secteur moderne	131
Le Sahel des marchands : un élément de permanence	133
Les grandes zones d'échanges contemporaines	135
<i>Le sous-espace ouest</i>	136
<i>Le sous-espace centre</i>	138
<i>Le sous-espace est</i>	139

CHAPITRE 5

Claude Raynaut et Philippe Lavigne Delville

UN ESPACE PARTAGÉ : COMPLÉMENTARITÉ ET
CONCURRENCE DES USAGES

Le rapport au bétail	143
<i>Élevage et agriculture : complémentarités et concurrences</i>	145
<i>Diversité des pastoralismes</i>	147
<i>L'agriculture des pasteurs, l'élevage des agriculteurs</i>	149
<i>Les grands cadres d'une distribution spatiale</i>	154
Le rapport à l'eau	162
<i>La vallée du fleuve Sénégal</i>	164
<i>La vaste plaine alluviale du delta intérieur du fleuve Niger</i>	168
<i>Les projets d'irrigation dans les pays du Sabel</i>	171

CHAPITRE 6

Philippe Lavigne Delville

LES SYSTÈMES AGRAIRES SAHÉLIENS : LES GRANDES
LOGIQUES PAYSANNES

La question de la fertilité	175
<i>Les logiques de la jachère longue</i>	175
<i>Les autres modes d'entretien de la fertilité</i>	179
<i>La baisse de la fertilité : un phénomène complexe</i>	182
La question du risque	188
<i>Risque et production agricole</i>	188
<i>Risque et innovation</i>	190
La question de l'intensification agricole	190